

Mobilisez-vous !

NOS DEMANDES

Il ne saurait y avoir de développement durable et humain tant que les paysans et paysannes des pays du Sud ne seront pas à la fois soutenus pour améliorer leurs conditions de vie et reconnus comme des acteurs incontournables du changement. Pour cela, il faut lever les contraintes qui pèsent sur eux, et en particulier aujourd'hui, réduire la menace de l'accaparement des terres et soutenir les capacités d'adaptation au changement climatique, en s'appuyant notamment sur les organisations paysannes locales.

Deux processus de négociation politique ont lieu à la fin de 2010 et au début de 2011 au niveau européen et international : la révision des traités d'investissement conclus par les États membres de l'Union européenne et la prochaine conférence sur le climat, prévue à Cancun au Mexique. Ces deux opportunités doivent être saisies.

C'est pourquoi nous demandons au gouvernement français :

- de réviser, dans le cadre du processus européen en cours, ses traités d'investissement avec les pays du Sud afin d'y inclure de nouvelles clauses contraignantes en matière de respect des droits humains et de protection environnementale ;
- de s'assurer que les fonds promis pour faire face au changement climatique dans les pays en développement soient additionnels aux financements déjà promis en matière d'aide au développement, octroyés sous forme de dons, et provenant en majorité de la mise en place de financements innovants.

Aidez-nous à faire pression sur la France pour protéger les droits de millions de paysans et de paysannes du Sud !

« Nous exigeons la reconnaissance de l'agriculture familiale comme voie primordiale pour assurer la sécurité alimentaire, lutter contre la pauvreté et pour le développement économique et social en Afrique [...]. Les gouvernements africains se doivent de respecter leur engagement de consacrer au moins 10 % de leur budget national à l'agriculture [...]. »

Extraits de la Lettre ouverte des membres de la Plate-forme africaine des organisations paysannes au G8, avril 2009



© Annie Bungerech / Oxfam, Zimbabwe, février 2007

MODE D'EMPLOI

1. Signez et faites signer les cartes postales ci-jointes, puis adressez-les à la ministre de l'Économie et des Finances, au ministre de l'Écologie et au directeur de l'Agence française de développement.
2. Retournez le bulletin de participation à Oxfam France ou AVSF afin de nous permettre de comptabiliser votre participation et de vous tenir informé-e.
3. Abonnez-vous sur le site Internet d'Oxfam France à notre lettre d'information électronique et suivez au jour le jour notre actualité sur notre page Facebook et notre compte Twitter !

Qui sommes-nous ?



// **OXFAM FRANCE**, fondée en 1988 en France sous le nom Agir ici, est une association de solidarité internationale qui a pour objectif de construire avec chaque citoyen un monde plus juste où les droits humains fondamentaux sont respectés. Elle est le membre français de la confédération internationale Oxfam, un réseau de quatorze organisations indépendantes qui luttent contre les injustices et la pauvreté aux côtés de plus de 3 000 partenaires répartis dans plus de cent pays.
>> www.oxfamfrance.org

// **AGRONOMES ET VÉTÉRINAIRES SANS FRONTIÈRES (AVSF)** est une ONG qui accompagne depuis trente ans les familles paysannes les plus menacées par l'exclusion et la précarité, en Afrique, en Asie, en Amérique centrale et du Sud. En mettant à leur service les compétences de professionnels de l'agriculture, de l'élevage et de la santé animale, elle les aide à obtenir de meilleures conditions de vie, à mieux gérer les ressources naturelles, à acquérir une meilleure reconnaissance de leur rôle dans la société et à participer au développement socio-économique de leur région.
>> www.avsf.org

LES SOUTIENS

Care France ; CCFD-Terre Solidaire ; CFSI ; Coopération Atlantique / Guinée 44 ; Groupe URD ; Peuples Solidaires-en association avec Action Aid ; Planète Urgence ; Réseau Foi et Justice Afrique Europe ; Solidarité

Cette campagne s'inscrit dans le travail de plaidoyer collectif réalisé avec les organisations qui soutiennent la campagne.

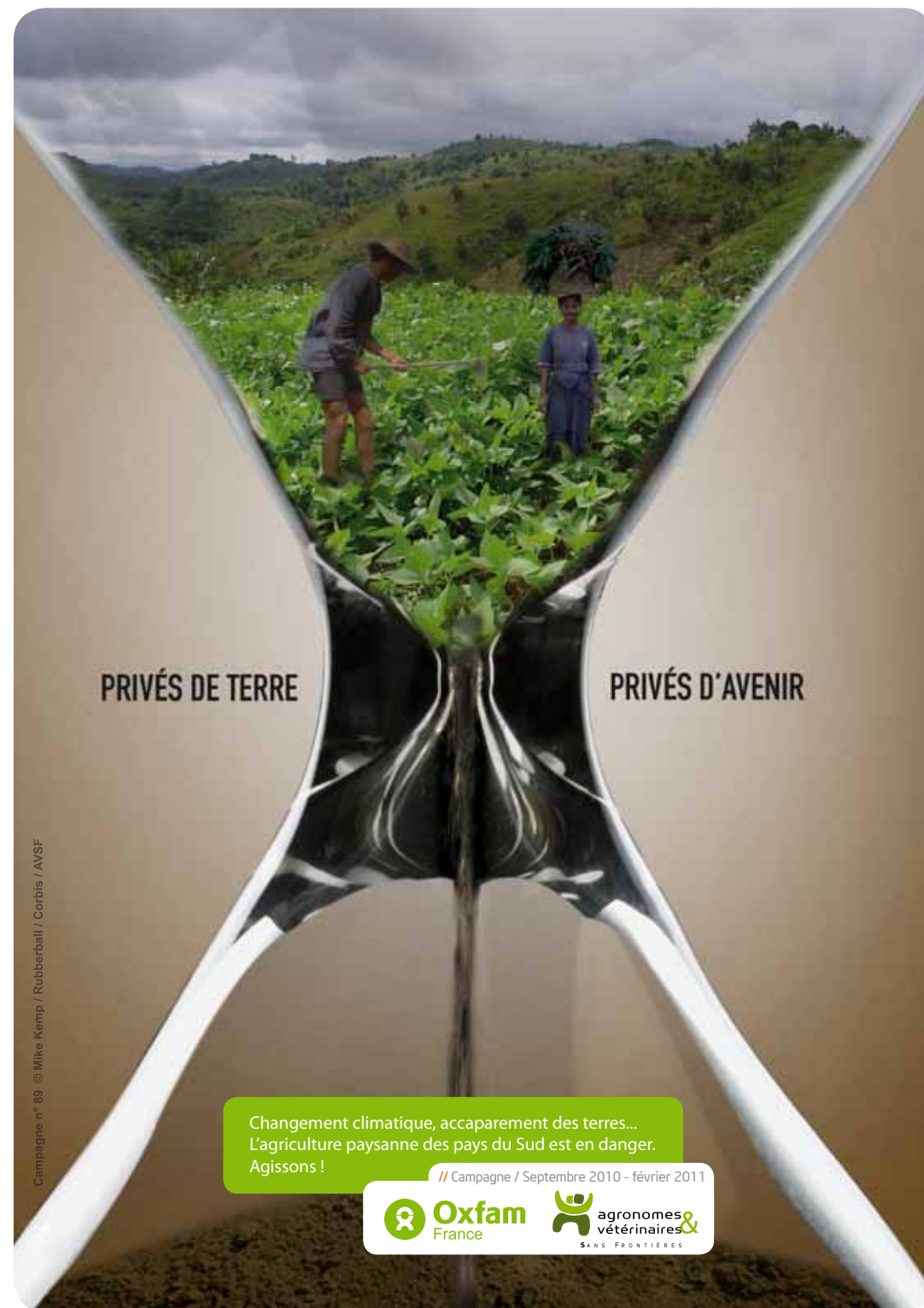
EN SAVOIR PLUS

Rédactrice : Caroline Dorémus-Mège
Visuel de couverture : Agence M & C Saatchi, corporate - 01 55 80 10 00
Conception et maquette : Maya Lambert / Pixiemédia & Elie Dherbecourt
Impression : Flash Fricotel

Supplément à Info'Actions n° 106 - Prix : 1 €
Commission paritaire n° 0412G85825
ISSN : 1155-200 X
Dépôt légal : septembre 2010
Oxfam France : 104, rue Oberkampf 75011 Paris
Tél. : 01 56 98 24 40 - info@oxfamfrance.org

Supplément à Habbae n° 98 - Prix : 12 €
les 4 numéros
Commission paritaire n° 0510H86626
ISSN : 1148-4357
Dépôt légal : septembre 2010
AVSF : 18, rue de Gerland 69007 Lyon
Tél. : 04 78 69 79 59 - avsf@avsf.org

- Le site internet de la campagne : www.privesdeterre.org ;
- Mettre les petits agriculteurs au cœur de l'adaptation au changement climatique, rapport Oxfam, novembre 2009 ;
- Les agricultures paysannes : victimes et acteurs incontournables de la lutte contre le changement climatique, AVSF, août 2009 ;
- Investir sur les agricultures pauvres : une stratégie porteuse, rapport Oxfam, juillet 2009 ;
- Agricultures paysannes et ressources naturelles : pour un accès équitable et une gestion durable, AVSF, septembre 2008 ;
- Kenya : carburant contre paysans, appel urgent de Peuples solidaires, 2010, <http://www.peuples-solidaires.org/339-kenya-carburant-contre-paysans> ;
- Agricultures familiales et sociétés civiles face aux investissements dans les terres dans les pays du Sud, Commission Agriculture et Alimentation de Coordination SUD, septembre 2010
- Défendre les agricultures familiales : lesquelles ? pourquoi ?, Commission Agriculture et Alimentation de Coordination SUD, décembre 2007 ;
- Solutions locales pour un désordre global, film de Coline Serreau, avril 2010.



Campagne n° 89 © Mike Kemp / Rubberball / Corbis / AVSF



Pourquoi cette campagne ?

Dans le monde, un milliard de personnes souffrent de la faim et les trois quarts d'entre elles sont des paysans. Les femmes, qui produisent 60 à 80 % de la nourriture dans les pays en développement (PED), sont particulièrement concernées. Les agricultures paysannes sont pourtant des acteurs clés face aux crises alimentaire, économique et écologique, un rôle que commencent enfin à reconnaître des institutions aussi différentes que la FAO¹ ou la Banque mondiale, qui appellent désormais à un soutien massif à cette petite agriculture. Mais rompre avec plusieurs décennies de sous-investissement dans ce secteur ne suffira pas. Aujourd'hui, il faut aussi s'attaquer à deux nouvelles menaces pour le droit au développement et à une vie digne des paysans et paysannes du Sud.

L'ACCAPAREMENT DES TERRES

Depuis 2006, 15 à 20 millions d'hectares de terre, soit l'équivalent de la totalité de la surface agricole française, ont été achetés ou loués dans les PED et ce phénomène, appelé « accaparement des terres », va s'amplifier. Certains États cherchent ainsi à assurer leur sécurité alimentaire ou leur approvisionnement en agro-carburants. Pour les investisseurs privés, la terre et les produits agricoles sont devenus de nouvelles opportunités de profit.



© Ami Vitale / Oxfam, Burkina Faso, mars 2007. Assaguid Ag Iddaynag, paysan et son fils Auhélé

Face à ces investissements étrangers massifs, protégés par des traités, les agricultrices et agriculteurs locaux peinent à faire valoir leurs droits à la terre et se retrouvent privés de leur principal moyen de production. Cette année, l'Union européenne doit mettre en place une politique commune de négociation des traités d'investissement et demander aux États membres de réviser leurs propres traités. Il faut faire pression sur la France pour qu'elle y inclue des critères sociaux et environnementaux plus contraignants.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Outre la pression sur les terres, les paysans et paysannes du Sud doivent aussi faire face aux conséquences du changement climatique, dont ils constatent chaque jour les effets : désertification, épisodes climatiques violents... Confrontés à ces défis, les petits producteurs ont développé des stratégies d'adaptation et des initiatives innovantes afin d'assurer une gestion durable des ressources naturelles. Jusqu'ici, ils ont été peu soutenus par les politiques publiques des États du Sud et l'aide internationale. Dans le cadre des négociations sur le climat post-Copenhague, la France doit s'assurer que les financements qu'elle a promis l'année dernière pour l'adaptation au changement climatique soient effectifs et promeuvent un modèle de développement agricole durable et juste. Il est enfin essentiel de faire pression sur la France pour qu'en 2011, quand elle présidera les réunions du G8 et du G20, elle inscrive comme prioritaire la question du financement de l'adaptation au changement climatique, et en particulier, la création de mécanismes de financement innovant².

¹ Organisation des Nations unies pour l'Agriculture et l'Alimentation.
² Ce sont des financements qui s'ajoutent à l'aide publique au développement classique : par exemple, une taxe sur les billets d'avion ou sur les transactions financières.

1 L'agriculture paysanne, un fort potentiel pour le développement



Diverse, l'agriculture paysanne repose néanmoins sur des caractéristiques communes :

- une taille d'exploitation permettant une répartition équitable de la terre et l'obtention d'un revenu décent ;
- une main-d'œuvre principalement familiale ;
- une production agricole combinant souvent d'autres activités rurales ;
- des systèmes de production diversifiés, autonomes, respectueux de l'environnement ;
- un ancrage fort dans un territoire.

Source : AVSF

Selon la FAO, 43 % de la population active mondiale est employée dans le secteur agricole. Dans les pays en développement, la très grande majorité de cette population agricole travaille dans le cadre d'une exploitation familiale (74 % du total des paysans au Nigeria).

Cette agriculture paysanne contribue notamment à lutter contre la faim. Dès qu'ils ont les moyens d'investir, les petits producteurs prouvent leur capacité à augmenter leur production pour répondre à la croissance démographique, d'abord en augmentant les surfaces cultivées, puis en optant pour des techniques plus intensives. En Afrique de l'Ouest, la production vivrière est passée de 59 millions de tonnes en 1980 à 212 millions en 2006. Au Brésil, l'agriculture paysanne produit ainsi 38 % de la valeur totale agricole annuelle et garantit, par exemple, au niveau national, 87 % de la production de manioc, 70 % des haricots et 58 % du lait ³.

L'agriculture paysanne fournit aussi des emplois et des revenus, même modestes, à des centaines de millions de personnes ⁴. Des études démontrent que lorsque des conditions favorables d'accès à la terre, à l'irrigation et au marché sont réunies, les agricultures paysannes créent plus de richesse et d'emploi à l'hectare et garantissent de meilleurs revenus que ceux résultant de l'agriculture industrielle ⁵. Ces petits agriculteurs sont également à même d'alimenter les marchés internationaux en cultures de rente ⁶. Au Honduras, ils sont devenus le principal

³ Habbonae, Journal d'AVSF, décembre 2009.

⁴ Les petits producteurs représentent deux tiers des trois milliards de personnes vivant en zone rurale dans le monde.

⁵ Défendre les agricultures familiales, pourquoi et comment ?, Commission Agriculture et alimentation de Coordination SUD, décembre 2007.

⁶ Culture de rente (café, cacao, arachide, riz...) : culture qui peut générer des liquidités, souvent destinée à l'exportation, par opposition à la culture vivrière (fruits, légumes), habituellement destinée à la propre consommation de l'agriculteur.

2 L'accaparement des terres : un nouveau risque majeur...

UN PHÉNOMÈNE QUI S'AMPLIFIE

Depuis la hausse brutale des prix alimentaires en 2007-2008, de nombreux investisseurs privés acquièrent des terres dans les PED afin de saisir cette nouvelle opportunité de profit et de répondre à la demande croissante des pays riches en agrocarburants. Le groupe sucrier français Tereos a ainsi reçu une concession de 100 000 hectares de terres au Mozambique, dont 15 000 sont déjà plantés en canne à sucre ⁷.

Des pays comme l'Arabie saoudite ou le Japon acquièrent ces terres pour faire face à la raréfaction de leurs propres terres agricoles ou de leurs ressources en eau.



J'ai dit au tribunal que j'étais là avant que l'entreprise ne s'installe et que je n'avais pas reçu de compensation de leur part. Donc ils n'ont pas le droit de me faire partir de cette terre. »

Joanna Manu, paysanne, Malawi, juillet 2008



© Oxfam, Niger, mars 2010

OPPORTUNITÉS AFFICHÉES, RISQUES RÉELS

Les investissements étrangers dans les zones rurales, s'ils ne sont pas encadrés, comportent de nombreux risques pour la sécurité alimentaire des populations, le respect des droits humains et l'accès des paysans à la terre et aux ressources naturelles.

De nombreux pays accueillant ces investissements ont des taux très élevés de malnutrition, comme la République démocratique du Congo (76 %) ou Madagascar (37 %) ⁸. Or la production de ces terres n'est généralement pas destinée aux marchés locaux, mais à l'exportation, ce qui menace le droit à l'alimentation.

Par ailleurs, les traités d'investissement ne prennent pas en compte les droits fonciers des communautés installées sur les terres, droits qui relèvent souvent des usages. Les procédures de consultation sont inefficaces. Quand les accords ne conduisent pas tout simplement à des expropriations...

Les superficies acquises sont essentiellement transformées en grandes plantations : de nombreux petits paysans deviennent des travailleurs agricoles aux conditions de travail déplorables, alors que l'utilisation intensive d'engrais et de pesticides dégrade durablement les sols.

Enfin, le pays hôte se retrouve dans l'impossibilité juridique d'imposer des obligations sociales et environnementales à l'investisseur. La perte de souveraineté sur la terre peut avoir des conséquences irréversibles à long terme sur la capacité de cet État à orienter ses politiques de développement.



Je suis convaincu que la terre va devenir l'un des meilleurs investissements de notre époque. »

George Soros, financier et investisseur nord-américain, juin 2009

⁷ La canne à sucre est l'une des plantes utilisées pour la production d'agrocarburants (Philippe Duval, Centre d'analyse stratégique, 10 février 2010).

⁸ Foreign Land Purchases for Agriculture : What Impact on Sustainable Development ?, Nations unies, janvier 2010.

3 Face au changement climatique : l'agriculture paysanne à la fois victime et solution



© D. Hamissou / AVSF, Niger

Même si elles sont parfois responsables de la sur-exploitation des ressources (coupes de bois, feux de brousse...), les familles paysannes répondent depuis longtemps de manière innovante aux effets du changement climatique. En Bolivie, l'utilisation de semences diversifiées concourt à la préservation de la biodiversité et permet aux communautés indigènes de gérer un risque climatique élevé. Dans les montagnes haïtiennes, les paysans associent des cultures qui permettent de préserver les sols des risques d'érosion. Ces petits agriculteurs et agricultrices sont même capables de valoriser des milieux difficiles, tels que les terrains montagneux ou les zones semi-arides, comme le Nordeste brésilien.



C'est la quatrième année sans pluie. Cette situation signifie qu'un jour, les paysans n'existeront plus. »

Rebecca Jones, paysanne, Mozambique, octobre 2008



Femmes, accès à la terre et changement climatique au Niger

Au début des années 1980, les populations agricoles de Kolloma Baba, au Niger, ont souffert d'une crise alimentaire due à une sécheresse extrême et à la dégradation des terres qui ont fait chuter les rendements agricoles de 90 %. Dépourvues de terres, 250 femmes veuves ou divorcées de Kolloma Baba se sont vu octroyer des droits sur des parcelles de terre dégradée. Regroupées en association, elles ont cultivé leurs parcelles de désert grâce à des techniques de conservation du sol et de l'eau, mais aussi de régénération des arbres. Avoir des droits formels sur des terres a représenté pour elles un nouveau départ.

Mettre les petits agriculteurs au cœur de l'adaptation au changement climatique, rapport Oxfam, 2009

4 Comment agir ?

UN PROCESSUS EUROPÉEN POUR ENCADRER LES INVESTISSEMENTS

Les investissements privés, nationaux ou d'origine étrangère, peuvent contribuer au développement du secteur agricole des PED. Mais si les intérêts et les droits des populations sont ignorés, ces investissements vont accroître la vulnérabilité et la pauvreté des populations rurales. Or les investissements étrangers sont régis par des traités qui, pour protéger les intérêts des investisseurs, peuvent empêcher les États hôtes de mettre en œuvre leurs propres politiques de développement économique et social. **Ces traités n'imposent actuellement aucune obligation sociale ou environnementale aux investisseurs, mais leur accordent le droit d'attaquer les pays hôtes devant des tribunaux internationaux en cas de manquement au texte des traités.**

Depuis le 1^{er} décembre 2009, date d'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, l'Union européenne est devenue compétente sur la question des investissements directs étrangers, qui relevait auparavant de chaque État membre. La Commission européenne communiquera fin 2010 sa vision des futurs traités d'investissement européens et les conditions de mise en conformité des États membres avec cette nouvelle politique commune.

Il est donc essentiel de faire pression aujourd'hui aux niveaux français et européen pour que cette révision intègre les priorités de développement des pays les plus pauvres et des clauses sociales et environnementales (respect du droit du travail, emploi des populations locales, respect de l'environnement...).

DES FINANCEMENTS À GARANTIR, DES INITIATIVES À SOUTENIR

Lors de la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques à Copenhague en décembre 2009, les pays développés se sont engagés à consacrer 30 milliards de dollars de 2010 à 2012 pour répondre aux besoins des PED en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Cette somme devrait être portée à 100 milliards de dollars annuels à partir de 2020. Dans ce cadre, la France s'est engagée à fournir 420 millions d'euros annuels entre 2010 et 2012, ce qui constitue une réponse aux besoins d'adaptation des populations paysannes à court terme. **Mais il est essentiel que ces financements soient additionnels à l'aide publique au développement, qu'ils soient attribués sous la forme de dons et qu'ils ciblent les petits agriculteurs.** Ils doivent mettre l'accent sur le rôle des femmes dans la définition et la mise en œuvre des projets d'adaptation.



© D. Hamissou / AVSF, Mali